

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

L'An deux mil Onze, Le 10 Octobre, à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESOY Anny, Maire de la Commune.

(Date de la convocation : 06 Octobre 2011)

PRESENTS (es) :

Messieurs LE BOT, ARZILLIER, GILLET, LECLERC, BAUDOU, FLERON, FERY,
Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, TILLY, DEVILLE, MARTIN,

ABSENTS (es) :

Mr PIGER, Mme BOUQUET

Monsieur Didier FERY a été nommé Secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 965 / Virements de crédits – Décision Modificative N° 2.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011

Section Investissement :

Du compte 020 Dépenses Imprévues vers le compte 1641 Emprunts en Euros 2 000,00 €

Section Fonctionnement :

Du compte 022 Dépenses Imprévues vers le compte 66111 Intérêts des Emprunts 3 000,00 €

2 - Délibération n° 966/Rapport annuel 2010 Service Public de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 95-127 du 08 Février 1995 sur les Marchés Publics et les délégations du Service Public,

Vu le décret N° 95-635 du 06 Mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération en date du 06 Octobre 2011 de la Communauté de Communes Champagne Vesle adoptant ce rapport,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement.

3 – Délibération n° 967 /Formation des agents territoriaux/Cotisation CNFPT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité exprime le vœu que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Diminuer le taux de cotisation des Collectivités Locales, aujourd'hui fixé à 1 % de la masse salariale, fragiliserait la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation de leurs agents.

4 – Proposition tarifaire ORANGE pour regroupage des lignes et changement du standard :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'Orange « Optimale pro multi-lignes » qui permettrait un regroupage des lignes utilisées par la Mairie en diminuant le coût total des abonnements de lignes, de fax et d'internet, ainsi qu'une proposition pour le changement du standard de la Mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'évolution du contrat des divers abonnements mais demande que des précisions soient fournies par Orange sur le matériel proposé pour le standard, celui proposé semblant ne pas correspondre à la taille de notre collectivité d'où son coût relativement élevé (2 140,24 € TTC)

Questions Diverses :

- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier d'Antonin Suisse, titulaire du BEPA option « travaux paysagers » qui sollicite un emploi au sein de notre commune dans le cadre d'un contrat aidé.

Après avoir longuement discuté de l'intérêt de cette candidature, le Conseil n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette demande compte tenu de l'effectif du service technique de la commune. En effet, nous avons actuellement 3 postes temps plein et l'activité, surtout en période hivernale, ne justifie pas l'embauche d'une 4^{ème} personne.

- Les travaux de la rue de Villedommange sont terminés et la voirie est maintenant ouverte à la circulation. Cependant les finitions ne sont pas satisfaisantes et la commune ne réceptionnera cette voirie que lorsque le rendu esthétique sera parfait.

Le Conseil Municipal et le CLEF travaillent actuellement sur l'aménagement de la place du village en collaboration avec Mr Pierre VINCENT du Comité Départemental du Tourisme.

Lorsque le plan d'aménagement sera réalisé, nous organiserons une réunion publique afin de présenter le projet aux habitants.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2011 A 20 Heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 19 Octobre 2011 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 10 Octobre 2011.

LE MAIRE,